

REVUE BELGE
DE
NUMISMATIQUE

PUBLIÉE

SOUS LES AUSPICES DE LA SOCIÉTÉ ROYALE DE NUMISMATIQUE

DIRECTEURS :

MM. LE V^{ic} B. DE JONGHE, LE C^{ie} TH. DE LIMBURG-STIRUM ET A. DE WITTE

1903

CINQUANTE-NEUVIÈME ANNÉE



BRUXELLES,

J. GOEMAERE, IMPRIMEUR DU ROI,

Rue de la Limite, 21.

1903

NUMISMATIQUE BRUXELLOISE.

UN JETON INÉDIT

DE

DEUX RECEVEURS DE BRUXELLES

DU XIV^e SIÈCLE.



Au mois d'octobre de l'année 1897, le savant numismate français Jules Rouyer, en souvenir de nos anciens et bons rapports personnels, voulut bien m'envoyer le jeton reproduit ci-dessus en l'accompagnant de la lettre que voici :

« Thiaucourt, le 16 octobre 1897.

» BIEN HONORÉ CONFRÈRE,

» J'ai le plaisir de vous offrir à titre tout gracieux, avec l'espoir que vous en ferez la publication, le jeton en étain, aux armes des Cassaert et des Couwenbergh, dont nous avons déjà eu l'occasion de nous occuper.

» Je comptais le publier moi-même, mais il me reste trop à faire, à certains égards, sur le sujet d'autres questions, pour avoir véritablement le temps de m'occuper de celle-ci. C'est, d'ailleurs, un sujet qui vous est infiniment plus familier qu'à moi, et que vous êtes, par conséquent, beaucoup plus à même de mieux traiter.

» Mais voici chose que je dois ajouter.

» Le jeton dont il s'agit a été acquis à Bruxelles par M. Dulau, chez un marchand de bric-à-brac, et avec beaucoup d'autres mitrailles suivant qu'on le supposait; toutes choses auxquelles on n'attribuait guère de valeur à l'époque où le marché eut lieu, ce qui fut au cours de l'an 1860. M. Dulau, le grand amateur de jetons, avait été assister à Douai à la vente des collections numismatiques de M. Bigant, président de chambre à la Cour d'appel de la dite ville, et c'était à la suite de cette vente qu'il s'était rendu en Belgique pour y continuer ses chasses et ses recherches (1).

» L'acquéreur considérait la pièce comme artésienne, ce en quoi on le désillusionna. A sa mort,

(1) A ce sujet, M. Rouyer se trompait. Ce fut bien en 1860 que M. Dulau fit cette trouvaille à Bruxelles, mais c'était en venant assister à la vente de la collection de feu M. le chevalier Th. de Jonghe, qui eut lieu en décembre de cette année et où nous eûmes l'avantage de faire sa connaissance. Ce ne fut que dix ans plus tard, en 1870, que les collections de médailles et la bibliothèque numismatique de M. le chevalier Bigant, président honoraire de la Cour d'appel de Douai, furent vendues, lors de son départ pour Paris, où il mourut le 6 février 1877, dans sa 83^e année.

cette pièce se trouvait abandonnée dans quelque carton de vieilleries, et ce ne fut que plus de vingt ans après que je trouvai le moyen d'en faire l'acquisition.

» Voilà, cher Confrère, tout ce que je puis vous dire de l'entrée du jeton dans le domaine de la numismatique. A vous maintenant de continuer son histoire.

» Tout à vous bien sincèrement,

» (*Signé*) J. ROUYER. »

Malheureusement à l'arrivée de ce charmant envoi, une maladie des yeux nous avait valu de notre oculiste le conseil de rester tout le mois d'octobre en chambre obscure, et par conséquent nous étions dans l'impossibilité de lire ou d'écrire

Aussitôt que nous fûmes rétabli, nous écrivîmes à M. Rouyer, pour lui exposer notre triste situation, tout en lui fournissant, par écrit, des détails en partie déjà donnés de vive voix précédemment, lorsqu'il nous montra la pièce, quelques années auparavant dans un voyage qu'il fit à Bruxelles.

Appréciant sa grande science numismatique, et surtout ses profondes connaissances en histoire du jeton au moyen âge, nous insistâmes beaucoup pour qu'il voulût bien publier lui-même cette trouvaille.

A notre grande surprise, peu de jours après nous reçûmes la nouvelle lettre suivante :

« Thiaucourt, 9 novembre 1897.

» BIEN CHER CONFRÈRE,

» Je souhaite très vivement que vous vous trouviez bientôt avec une vue tout à fait rajeunie, comme c'est le cas dans votre situation. Alors vous reverrez tous vos jetons des receveurs de Bruxelles avec un nouveau plaisir.

» Pour moi, ma santé est si capricieuse en ce moment que je ne puis, cher Confrère, que vous écrire ces quelques lignes, avec trop peu d'ordre assurément.

» Merci pour votre bonne lettre de l'autre jour, qui m'est bien parvenue avec les planches annoncées. Je compte bien les examiner prochainement, quand ma tête sera en meilleure état.

» La pièce en étain que j'ai eu le plaisir de vous offrir a été faite, très évidemment, par des moyens de fabrication qui n'avaient rien de commun avec la frappe des jetons en général. Elle est, aussi évidemment, sortie d'un moule— moule en pierre le plus ordinairement, quand il s'agissait de semblables productions.

» L'épaisseur des reliefs ne peut laisser de doute sur ce point. En somme le fait, dans tout ce qui s'y rapporte, me paraît curieux, et vous saurez mieux que personne éclaircir ce que l'on doit y trouver.

» Croyez, mon bien cher Confrère, à tous mes meilleurs sentiments.

» (*Signé*) J. ROUYER. »

Après cette nouvelle insistance de la part de ce savant confrère, nous étions assez irrésolu sur ce qu'il convenait de faire pour répondre le mieux aux désirs exprimés par ce maître de la science, lorsque le 10 février suivant, nous reçûmes la triste nouvelle que la mort venait, à notre grand regret, de le frapper.

Depuis, des circonstances diverses ne nous ont pas permis d'entreprendre plus tôt le travail que nous publions aujourd'hui, en exprimant le vif regret de notre retard involontaire.

* * *

Le jeton anépygraphe de 27 millimètres de diamètre, unique jusqu'ici, dans son aspect et dans la matière de sa fabrication, nous semble être l'essai d'un jeton de deux receveurs de Bruxelles du XIV^e siècle. Nous pensons qu'il doit dater du dernier tiers de ce siècle, c'est-à-dire du règne de Jeanne et Wenceslas, alors que l'atelier monétaire de Bruxelles était fermé.

C'est probablement un modèle de jeton obtenu par un coulage d'étain, métal très fusible et achevé ensuite au burin, afin d'être soumis aux intéressés, pour approbation.

Tout l'aspect de la pièce semble dénoter plutôt

l'œuvre d'un orfèvre que celle d'un graveur. Le fort relief des meubles des écus, malgré le peu d'épaisseur du flanc, prouve évidemment que l'auteur n'avait pas l'habitude de produire des jetons, qui comme instruments de calcul, doivent être de peu de relief, pour en faciliter le manie- ment, et être en cuivre, pour présenter une grande résistance à l'usure.

Il est inutile de donner ici une longue descrip- tion de la pièce, dont la reproduction, en tête de cet article, donne parfaitement l'aspect dans tous ses détails.

Nous pensons que ce projet de jeton était des- tiné à deux patriciens de Bruxelles : l'un de la famille des Coudenberg (dit Rollibuc), du lignage des Coudenberg, et l'autre de la famille des Cas- saert (dit Plaetman), du lignage des T'Serhuyghs, comme premier et second receveurs pour une année à rechercher.

Le premier de ces magistrats portait, d'après J.-B. Rietstap : *d'or à la fasce d'azur, chargé de trois tours d'argent, accompagné en chef d'un lion naissant de gueules, armé et lampassé du second, mouvant de la fasce, le tout conforme à la planche X, lettre A, des armoiries de l'Histoire de la ville de Bruxelles, de A. Henne et A. Wauters.*

L'autre magistrat écartelait, toujours d'après J.-B. Rietstap : *d'azur à trois fleurs de lis d'argent au pied nourri, au lambel d'argent à trois pendants chargés de maillets de gueules, ce qui est aussi*

conforme à la planche VII, lettre C, de la même *Histoire*.

C'est pour la première fois que semblable jeton apparaît dans la numismatique bruxelloise et nous avons donné en toute sincérité notre opinion à son sujet.

Quant à l'indication de l'année où ce jeton a dû servir d'instrument de calcul, c'est-à-dire quant à déterminer la date exacte où un Coudenberg et un Cassaert remplissaient conjointement les fonctions de premier et de second receveurs, cela nous est impossible actuellement.

Nous ne pouvons donc émettre que des hypothèses, qui ne pourront être vérifiées que lorsque les listes des receveurs seront complètes, et cela ne paraît pas près de se faire, quand on songe que de 1334, année où le magistrat de Bruxelles décréta la nomination annuelle de deux receveurs patriens, jusqu'à l'année 1400, on ignore les noms de ces fonctionnaires pour trente-huit exercices annuels.

Nous avons attribué le jeton qui nous occupe au dernier tiers du XIV^e siècle et nous rencontrons parmi les dix années 1366, 1367, 1372, 1373, 1374, 1375, 1385, 1391, 1392 et 1397, un membre, soit de l'une ou de l'autre des deux familles Coudenberg ou Cassaert, comme receveurs, mais ayant pour collègue un autre patricien portant d'autres armoiries. Jusqu'ici on n'a pas trouvé ces deux magistrats ensemble à la même année, ce

qui fait que le jeton ne saurait appartenir à l'une de ces dix dates.

Notons aussi qu'en 1388, René Clutinck, ayant les mêmes armoiries que les Cassaert, et, en 1393, Frans Rollibuc, figurent seuls sur la liste des magistrats comme premiers receveurs, sans indication des seconds receveurs pour ces deux années, ce qui ne permet pas davantage d'attribuer à notre jeton, soit la date de 1388, soit celle de 1393, années où nos deux magistrats figurent du reste déjà comme échevins.

En résumé, il ne reste que les seize années 1361 à 1363, 1378 à 1384, 1386, 1387, 1389, 1394, 1395, et enfin 1400, parmi lesquelles il est loisible de classer notre jeton.

Comme pendant ces seize années les noms des Coudenberg et des Cassaert se rencontrent plusieurs fois sur la liste des échevins, on ne peut leur attribuer ces dites années comme ayant été receveurs, attendu que le cumul était défendu, et d'autant plus que les échevins ne firent jamais forger de jetons.

Il y a donc là de nouvelles éliminations à faire, et il ne reste plus que les années 1361, 1363, 1380, 1383, 1386, 1387, 1395 et 1400 au cours desquelles notre jeton a pu être émis.

C'est donc la publication complète de la liste des receveurs du XIV^e siècle qui doit donner la solution définitive du problème.

ÉDOUARD VAN DEN BROECK.